



SYNDICAT DES INGENIEURS, CADRES, TECHNICIENS, AGENTS DE MAITRISE ET NAVIGANTS  
5 RUE DE LA Haye Le Dôme Bat 5 BP 10201 95703 ROISSY CDG Cedex  
t CDG 01.41.56.04.00/02/03/01 - FAX 09.58.88.46.53 - courriel : [bnugictaf@free.fr](mailto:bnugictaf@free.fr)  
Site UGICT-CGT Air France : <http://ugictcgtairfrance.com>



Monsieur Pierre MIE  
Directeur du Personnel  
DG.DP

N/Réf. : YT/2010-04/pl

Roissy, le 8 mars 2010

**Objet** : Négociations Annuelles Obligatoires

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des négociations annuelles obligatoires, l'UGICT-CGT souhaite aborder plus particulièrement la situation de l'encadrement à Air France.

- Les salaires des Ingénieurs et Cadres d'Air France se distinguant par leur modestie au regard des qualifications et compétences mises en œuvre, un réajustement significatif s'impose, sachant que la minoration oscille entre 10% et 30% voire plus dans les comparaisons salariales avec d'autres entreprises.  
Ce handicap devient d'autant plus choquant que les exigences, tant en matière de recrutement de jeunes cadres que de promotions internes (tests, entretiens avec interventions de cabinets extérieurs, niveau d'anglais pré requis notamment ...) ne cessent de se durcir sans contrepartie.  
En matière de reconnaissance salariale, nous sommes aussi porteurs des revendications de la Maitrise d'Encadrement, dont l'exigence de recrutement suit la même courbe que celle des Cadres.
- Nous souhaitons attirer votre attention sur l'application de l'incontournable clause de rattrapage, nécessaire en cas de reprise de l'inflation.
- Nous souhaitons introduire dans la NAO un niveau minimum pour les avancements des Ingénieurs et Cadres
- Sur les objectifs en matière d'Égalité Professionnelle entre les hommes et les femmes, conformément à la Loi n°2006-340 du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, nous souhaitons inscrire dans la NAO des objectifs en vue de résorber les inégalités salariales entre les femmes et les hommes au niveau de l'encadrement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre haute considération.

Délégué Syndical  
Yvon TOUIL

Secrétaire Général  
Lionel MINOSIO

PS : Pour mieux présenter notre démarche, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint notre expression envers les cadres ainsi que notre « Charte de l'Encadrement ».